



**APPEL  
À CANDIDATURES  
RÉSIDENCES CROISÉES**

**DRESDE**

**GRAVURE**



Période de résidence  
FÉVRIER - MARS 2017

Depuis 2005, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg proposent en lien avec plusieurs de leurs villes partenaires étrangères le dispositif des « Résidences croisées » qui vise à favoriser la mobilité et les échanges entre artistes européens.

Cette résidence à Dresde, ville jumelle de Strasbourg, d'une durée de deux mois, a pour but de permettre à l'artiste strasbourgeois de réaliser un projet de recherche et de création.

**LES PARTENAIRES À DRESDE**

~ la Grafikwerkstatt :

Ancien atelier d'artiste fondé en 1958, cet espace dispose d'un atelier de gravure, de lithographie, de typographie et de photographie.

[www.handpressendrucke.de](http://www.handpressendrucke.de)

~ la Galerie Raskolnikow :

Fondée en 1990, l'objectif de cette galerie est de favoriser les échanges entre artistes allemands et internationaux.

[www.galerie-raskolnikow.de](http://www.galerie-raskolnikow.de)

**L'ARTISTE LAURÉAT (À L'ISSUE D'UN JURY) BÉNÉFICIERA**

~ d'une allocation forfaitaire de résidence d'un montant de 2000 Euros TTC dont sera déduit, si nécessaire, le précompte des cotisations sociales versées par la Ville de Strasbourg

~ d'un logement à la pension Raskolnikow

~ d'un accès à la Grafikwerkstatt

**MODALITÉS DE CANDIDATURE**

~ une lettre de motivation [en français et en anglais]

~ une note d'intention sur le projet envisagé en résidence [en français et en anglais]

~ un texte de présentation générale de la démarche artistique [en français et en anglais]

~ un curriculum vitae [en français et en anglais] ;

~ un portfolio [supports informatiques acceptés]

~ un RIB complet

~ Les dossiers de candidature sont à adresser par voie postale et par courriel pour le 5 décembre 2016 au plus tard à :

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Direction de la Culture – Département des Arts visuels /  
Résidence Dresde

1, parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex

[DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu](mailto:DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu)

[relationseuropeennesetinternationales@strasbourg.eu](mailto:relationseuropeennesetinternationales@strasbourg.eu)

**CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT**

~ résider/travailler ou avoir résidé/travaillé/ étudié durant les trois dernières années à Strasbourg ou dans l'une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg

~ être engagé dans une démarche professionnelle : l'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et son numéro d'inscription MDA ou AGESEA [étudiants exclus]

~ avoir plus de 25 ans et bien parler anglais

~ séjourner pendant deux mois consécutifs dans le pays d'accueil

~ se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour



ceaac



Haute école  
des arts du Rhin